



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE :

Arras, le 13 octobre 2025

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS PLACE LES BASSINS VERSANTS DE L'AUDOMAROIS, DU DELTA DE L'AA, DU BOULONNAIS, DE LA LYS, DE LA MARQUE-DEÛLE ET DE LA CANCHE EN VIGILANCE

À la mi-septembre, la situation hydrologique des bassins versants du Boulonnais demeurait préoccupante. Cette situation avait amené le préfet du Pas-de-Calais à maintenir les niveaux de gravité sécheresse, en vigueur depuis le 22 août, jusqu'à la fin septembre et à réévaluer la situation début octobre.

La situation hydrologique de surface du Boulonnais s'est améliorée avec des cumuls importants de précipitations pour le mois de septembre (87 mm à Ambleteuse et 108 mm à Boulogne-sur-Mer) au-dessus des normales mensuelles (+23 % à Ambleteuse et +65 % à Boulogne-sur-Mer). Les cours d'eau, en particulier la Liane qui alimente une part importante de la population de la communauté d'agglomération du Boulonnais, voient leurs débits augmenter.

Les efforts accomplis par les consommateurs, notamment les industriels, ont permis une baisse de 11 % des consommations dans la communauté d'agglomération du Boulonnais par rapport à l'année précédente sur la même période.

La recharge des nappes souterraines n'est toutefois pas encore amorcée et les niveaux des piézomètres de références restent en deçà des normales pour la saison, aussi bien sur le Boulonnais que sur les autres territoires où des niveaux de gravité sécheresse ont été appliqués jusqu'à présent.

Compte tenu de cette situation, Laurent Touvet, préfet du Pas-de-Calais, a placé par arrêté du 6 octobre 2025 les bassins versants du Boulonnais, du delta de l'Aa, de l'Audomarois, de la Lys, de la Canche et de la Marque-Deûle en situation de vigilance sécheresse.

Cette vigilance n'implique plus de restrictions des usages de l'eau, mais appelle les citoyens, les collectivités et les professionnels à un effort de sobriété en réduisant volontairement les usages qui ne sont pas indispensables.

Le préfet du Pas-de-Calais et les services de l'État restent mobilisés pour suivre l'évolution de la situation. Toutes précisions peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires et de la mer :

100, avenue Winston Churchill CS 10007 – 62022 Arras
Tél. : 03.21.22.90 53 – courriel : ddtm-sde@pas-de-calais.gouv.fr
<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>

Service départemental de la communication interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62